



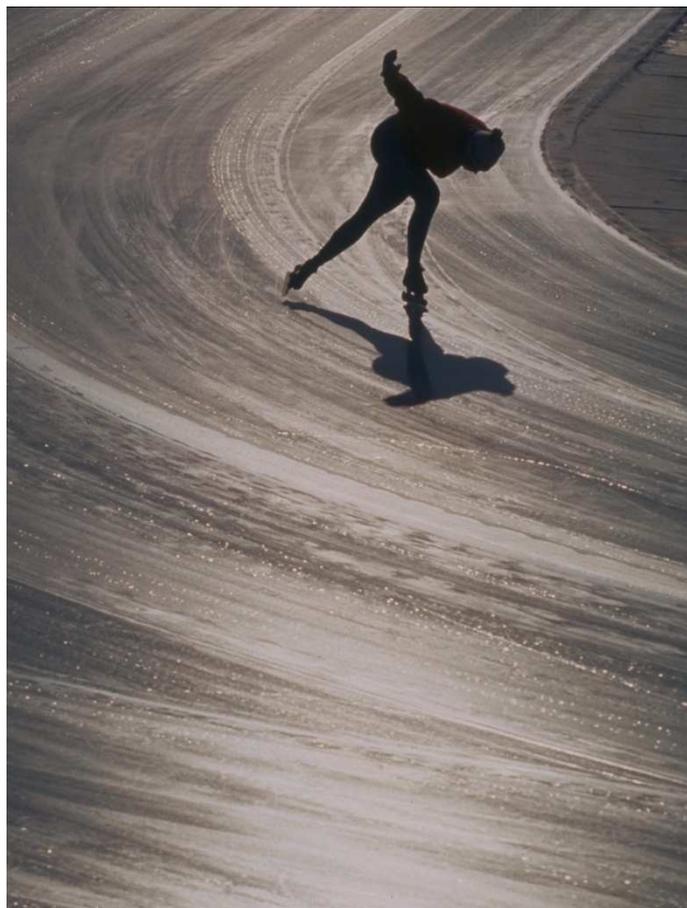
COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Archives historiques
Centre d'études olympiques

XVes Jeux Olympiques d'hiver, Albertville, 1992

Fiche de fonds

Aperçu du contenu des archives concernant la préparation, l'organisation et le déroulement des Jeux.



© 1992 / Allsport Zoom / M. Powell



Albertville 1992 – XVes Jeux Olympiques d'hiver

Référence : CH CIO-AH C-J02-1992

Dates : 1986-2002

Niveau de description : Série

Importance matérielle et support : 7,7 mètres linéaires de documents textuels

Nom du producteur

Comité International Olympique (CIO)

Histoire administrative / Notice biographique

Villes candidates

Albertville est choisie pour accueillir les Jeux Olympiques d'hiver de 1992 le 17 octobre 1986 lors de la 91^e Session du CIO à Lausanne. Elle est sélectionnée parmi six autres villes candidates : Anchorage (États-Unis), Berchtesgaden (Allemagne), Cortina d'Ampezzo (Italie), Falun (Suède), Lillehammer (Norvège) et Sofia (Bulgarie). Albertville est élue au quatrième tour, devant Sofia, Falun et Lillehammer¹.

Comité d'organisation des Jeux Olympiques

Le comité d'organisation des XVes Jeux Olympiques d'hiver (COJO) est créé le 24 février 1987². Durant la procédure de candidature, Michel Barnier est le président du comité de candidature et Jean-Claude Killy le vice-président. Après la sélection d'Albertville comme ville hôte, les deux hommes deviennent co-présidents du COJO³.

Date et nombre d'athlètes

Les XVes Jeux Olympiques d'hiver ont lieu du 8 au 23 février 1992. 1 801 athlètes (488 femmes et 1 313 hommes) de 64 Comités Nationaux Olympiques (CNO) participent à 57 épreuves. De plus amples informations sur ces Jeux figurent sur le site web du CIO⁴.

Modalité d'entrée

Le fonds est parvenu aux Archives historiques en 2012 dans le cadre d'un transfert périodique d'archives opérationnelles.

Présentation du contenu

Le fonds traite des activités du CIO concernant la préparation, l'organisation et le déroulement des Jeux d'Albertville, et en particulier de la relation entre le CIO et le COJO. La correspondance entre le CIO et le COJO couvre des sujets tels que l'accréditation, la billetterie, la sécurité, l'éducation ou encore le transport. Certains sujets sont abordés plus en détail.

La plus grande partie du fonds traite du marketing des Jeux d'Albertville, lequel est réparti en catégories de partenaires :

- Le programme TOP : Créé pour les Jeux Olympiques de 1988 à Calgary et Séoul, le programme s'étend sur quatre ans et couvre les Jeux de 1992 à Albertville et Barcelone. Des entreprises signent des contrats avec le CIO, le COJO d'Albertville, le COJO de Barcelone (COOB) et le CNO du pays dans lequel la société est basée. La contribution moyenne est de USD 15 millions, qui est ensuite répartie entre le CIO, les COJO et les CNO⁵. Les sponsors TOP sont la seule catégorie autorisée à utiliser les cinq anneaux olympiques. Les sociétés dans d'autres catégories, qui n'ont pas signé de contrat avec le CIO, ne peuvent utiliser que l'emblème des XVes Jeux Olympiques d'hiver. Les dossiers sur le programme TOP

¹ Source : Archives historiques du CIO / Sessions – 91^e Session à Lausanne – Procès-verbal – 1992

² Source : Archives historiques du CIO / XVes Jeux Olympiques d'hiver – COJO – Statuts

³ Source : *Rapport officiel des XVes Jeux Olympiques d'hiver*, p. 33

⁴ Source : Site web du Comité International Olympique : <http://www.olympic.org/albertville-1992-winter-olympics>

⁵ Source : *Rapport officiel des XVes Jeux Olympiques d'hiver*, p. 251



- contiennent principalement de la correspondance (les contrats figurent dans la série Marketing J-TOP) ainsi que des informations sur les conférences de presse et de la publicité.
- Le Club Coubertin 1992 : Pour la première fois dans l'histoire olympique, un club – le Club Coubertin – réunit 12 entreprises pour parrainer le COJO. La cotisation des membres est fixée à 50 millions de francs français (environ USD 9 millions en janvier 1992), en échange de quoi les sponsors du Club Coubertin bénéficient de droits de marketing spéciaux⁶. Les dossiers du Club Coubertin contiennent de la correspondance, de la publicité et des contrats.
 - Fournisseurs officiels : 25 entreprises sont fournisseurs officiels des XVes Jeux Olympiques d'hiver. Moyennant un droit d'entrée fixé à 10 millions de francs français (environ USD 1,8 million en janvier 1992), le titre de "fournisseur officiel" donne des droits de marketing plus restreints que le Club Coubertin ou le programme TOP⁷. Le fonds comprend un dossier par fournisseur officiel, chacun contenant de la correspondance et des contrats.
 - Agents agréés : les neuf agents agréés sont chargés de la production et de la vente de produits portant la marque olympique, dont des vêtements et accessoires, cartes postales, monnaies et médailles, couteaux, briquets et services à raclette. Certains sponsors d'autres catégories (TOP, Club Coubertin, etc.) font également partie du groupe des agents agréés⁸. Le fonds comprend un dossier par agent agréé, chacun contenant de la correspondance et des contrats.

Le marketing sauvage et l'utilisation abusive de l'emblème par des sociétés qui ne sont associées ni au COJO ni au CIO constituent une préoccupation majeure durant les Jeux d'Albertville. Le COJO met en place un système de surveillance stricte de l'utilisation de l'emblème⁹. Des cas particuliers sont traités dans la correspondance, généralement après avoir été portés à l'attention du CIO ou du COJO par des entreprises qui s'estiment lésées¹⁰. D'autres informations dans la section marketing du fonds contiennent de la correspondance et des contrats avec des aéroports, des contrats entre le COJO, des CNO et des partenaires commerciaux, ainsi que des rapports et manuels. Avec 120 dossiers, la section sur le marketing représente plus du quart du fonds.

Un autre sujet majeur couvert dans le fonds est celui des médias aux Jeux d'Albertville. La couverture télévisée de ces Jeux est étendue, avec 3 623 journalistes accrédités¹¹. Le fonds contient de nombreux communiqués de presse préparés par le COJO sur chaque sport ainsi que sur les CNO, les Fédérations Internationales de sports, la vie dans le village olympique et les divers sites durant les Jeux. Il comprend également une riche correspondance sur les droits de télévision durant les Jeux ainsi qu'un rapport détaillé sur la couverture médiatique dans chaque pays.

Un élément du fonds qui le distingue des autres est la vaste collection de dossiers sur la technologie de l'information. Des ordinateurs sont utilisés pour chaque aspect des Jeux, notamment les résultats sportifs, le décompte des médailles, la gestion du personnel et des volontaires, l'accréditation, l'accès aux sites, la restauration, l'hébergement et la billetterie. Un système de messagerie électronique est mis en place durant les Jeux, avec 10 000 utilisateurs et plus de 100 000 messages¹². La plupart des documents, tels que les spécifications du système, les analyses et guides de l'utilisateur, sont hautement techniques. Toutefois, certains documents donnent un aperçu plus général de la gestion des ressources durant les Jeux, notamment les dossiers sur l'hébergement et la restauration. Il y a 66 dossiers sur la technologie de l'information pour les Jeux d'Albertville, contre un seulement pour les Jeux Olympiques d'hiver de 1988 à Calgary, ce qui fait de cette collection une ressource unique.

Les XVes Jeux Olympiques d'hiver sont officiellement connus sous le nom de "Jeux d'Albertville et de Savoie", reflétant ainsi l'utilisation de 10 sites : Albertville, Courchevel-le Praz, La Plagne, Les Arcs, Les Menuires, Les Saisies, Méribel, Pralognan-la-Vanoise, Tignes and Val-d'Isère. Le fonds contient des plans des sites avec des niveaux de détail différents, ainsi que des plans directeurs concernant la construction et l'organisation. Par ailleurs, il y a deux dossiers sur des questions environnementales

⁶ *Rapport officiel*, pp. 246-247

⁷ *Rapport officiel*, p. 249

⁸ *Rapport officiel*, p. 250

⁹ *Rapport officiel*, p. 243

¹⁰ Par exemple, le procès intenté par le COJO contre Sir Rowland Hill pour la vente de médailles souvenirs non autorisées figure dans les Archives historiques du CIO / Jeux Olympiques d'hiver – Jeux Olympiques d'hiver de 1992 à Albertville – Numismatique (C-J02-1992/280 et 281)

¹¹ *Rapport officiel*, p. 256

¹² *Rapport officiel*, p. 131



durant les Jeux, qui comprennent des études et des rapports concernant l'impact des Jeux Olympiques d'hiver sur la région.

8 647 volontaires sont recrutés pour contribuer au bon déroulement des Jeux¹³. Les dossiers sur le personnel aux Jeux contiennent des manuels de formation pour les volontaires, de la correspondance, des rapports, des brochures et des demandes d'emplois. Les volontaires font partie des personnes accréditées, tout comme les journalistes et photographes, les agents de sécurité, les représentants de CNO et de FI, les officiels locaux et nationaux, les employés et membres du CIO, les employés du COJO et les athlètes. En tout, 40 000 personnes sont accréditées. Les dossiers sur l'accréditation contiennent des formulaires vierges pour les différentes catégories ainsi que de la correspondance.

Les dossiers sur l'éducation contiennent deux kits sur les Jeux pour les écoliers français, ainsi qu'un carnet de dessins créés par des élèves d'écoles primaires de Chambéry. Le carnet comprend des dessins illustrant le voyage des enfants à Lausanne pour assister à un match de hockey sur glace dans le cadre de la candidature d'Albertville en octobre 1986.

Autres sujets couverts par le fonds : guides pour les chefs de mission, correspondance avec les CNO, Congrès scientifique international sport et montagne, relais de la flamme olympique, hébergement des membres du CIO et des sponsors durant les Jeux, médailles (médailles olympiques et médailles souvenirs), programme culturel, lettres de protestation (concernant notamment l'uniforme en fourrure de phoque porté par la délégation olympique danoise durant la cérémonie d'ouverture) et rapports sur des visites individuelles effectuées sur les sites avant les Jeux.

Accroissements

Non

Mode de classement

Les dossiers sont classés soit par sujet, par type de document ou par activité dans l'ordre alphabétique. Les documents à l'intérieur des dossiers sont classés dans l'ordre chronologique inverse.

Conditions d'accès

L'accès aux documents est libre, sous réserve des dispositions prévues à cet effet par le CIO.

Langue et écriture des documents

Les documents sont essentiellement en français et en anglais.

Sources complémentaires

- Des contrats du programme TOP se trouvent dans *Marketing olympique* (J-TOP).
- Des dossiers sur Albertville ville candidate se trouvent dans *Villes candidates à l'organisation des XVes Jeux Olympiques d'hiver* (C-J05-1992)

Bibliographie

- *Rapport officiel des XVes Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville et de Savoie*, comité d'organisation des XVes Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville et de Savoie, novembre 1992
- Site web du Comité International Olympique, page sur les Jeux Olympiques d'hiver de 1992 à Albertville : <<http://www.olympic.org/albertville-1992-winter-olympics>>, accès au 9 octobre 2013

Autres sources

- Site web des Archives départementales de la Savoie, fonds du comité d'organisation des XVes Jeux Olympiques d'hiver : <<http://www.savoie-archives.fr/1315-fonds-du-comite-d-organisation-des-jeux-olympiques-d-albertville-1992.htm>>, accès au 9 octobre 2013

Notes

Le contenu de ce fonds, y compris les identifications olympiques, est la propriété du CIO.

Règles ou conventions

¹³ *Rapport officiel*, p. 35



Description conforme à la norme ISAD(G).

Date(s) de description

Octobre 2013